

La bouillie bordelaise

La bouillie bordelaise est un fongicide polyvalent à base de cuivre. C'est une recette traditionnelle qui est composée de sulfate de cuivre (20%) additionné à de la chaux. Le mélange est remarquable par sa couleur bleue turquoise. A l'origine, elle a été très largement utilisée pour protéger les vignobles de l'attaque du Mildiou.

La bouillie bordelaise, pour quelles utilisations ?

Elle est efficace pour lutter contre les principales maladies des arbres fruitiers et des cultures du potager :

- la cloque du pêcher
- le mildiou
- la tavelure
- la bactériose
- le chancre
- la tâche angulaire
- les maladies bactériennes



Ce traitement s'applique de manière préventive dès le mois de février pour les arbres fruitiers. Évitez les jours de pluie, et surtout appliquez le traitement avant que les bourgeons soient en fleurs. Après application, il reste un dépôt bleuté sur les végétaux ce qui permet de voir les endroits qui ont été traités.

1. Traitez en février le pêcher, le pommier, l'abricotier, le prunier.
2. Traitez à partir de mai, la pomme de terre, la tomate, la vigne, et les fraisiers. Répétez le traitement tous les 15 jours.
3. Traitez en automne, après la chute des feuilles, le pêcher, le pommier, l'abricotier, le prunier.

Ne pas traiter les arbres produisant des fruits à noyaux lorsqu'ils sont en fleurs. Ne traitez pas les légumes avant leur consommation.

En vert, les périodes favorables pour l'application de la bouillie bordelaise.

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

La bouillie bordelaise, sous quelle forme ?

Vous le trouverez dans le commerce sous forme de poudre ou de micro-granulés à diluer dans l'eau et à pulvériser.

La bouillie bordelaise, quelles précautions d'usage ?

! Attention, la bouillie bordelaise est toxique pour les animaux et les poissons. Veillez également à respecter les doses prescrites et évitez de la pulvériser sur des plantes fragiles.

Conservez votre poudre dans un endroit hors de portée des enfants !